



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
13.02.2008

Date de la convocation des conseillers :
13.02.2008

point de l'ordre du jour no:
04

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 22 février 2008

Présents: Mutsch, bourgmestre, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Snel, Hannen, Jaerling, Hildgen, Codello, Zwally, Weidig, Becker, conseillers, Clement, secrétaire communal.

Absents: Braz, échevin, Hoffmann, Roller, Huss, Knaff, Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Plan d'aménagement particulier « rue de l'Usine » ; 1^{er} vote

Vu le plan d'aménagement particulier « rue de l'Usine » concernant la réalisation d'un immeuble comprenant des bureaux au rez-de-chaussée et des logements aux étages ;

Considérant que le projet constitue une amélioration de la qualité de vie des habitants du quartier ;

Vu l'exposé des motifs et le rapport justificatif;

Vu le plan de situation;

Considérant que le dossier a été transmis au Ministre de l'Intérieur pour avis en date du 15 octobre 2007 ;

Considérant que Monsieur le Ministre n'a pas donné d'avis dans le délai des trois mois prescrits par la loi ;

Vu la loi du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;

Vu la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain ;

Vu le règlement général sur les bâtisses du 3 décembre 2004 et le plan directeur afférent ;

Vu le règlement du 22 avril 2005 concernant les secteurs urbanisés ;

Vu les plans afférents ;

Vu l'avis favorable de la commission des Voies et bâtiments du 17 novembre 2006;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi

approuve à l'unanimité

provisoirement le plan d'aménagement particulier « rue de l'Usine ».

en séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 22 février 2008.

Pour expédition conforme,

Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

suivent les signatures

